Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 3 (1867)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE 1er JUIN 1867

3e année. N° 11.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace.

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey, gérant de l'*EDUCATEUR, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE : Manuel de pédagogie (suite). — Mémoire sur la part d'influence des parents, des autorités communales, des pasteurs et des instituteurs eux-mêmes dans l'instruction publique primaire (suite). — Ce que la conscience réclame de l'instituteur et ce qu'elle lui donne dans sa vocation. — Questions d'histoire et de géographie historique à résoudre. — Chronique bibliographique : Réflexions sur l'éducation et l'instruction populaire. Création d'une école industrielle cantonale à Lausanne. — Chronique scolaire. — Petite correspondance. — Souscription Corboud.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION

CHAPITRE VI

Art de l'Enseignement ou Didactique. — Didactique spéciale.

(Suite.)

§ 70. *Le Vocabulaire.* — Le vocabulaire comprend l'étymologie, la dérivation, l'homonymie, la synonymie, en un mot, l'*étude des mots*, et quant à la manière de les écrire et quant à leur signification. Sans l'étude du vocabulaire, l'enseignement de la langue ne peut jamais

être qu'incomplet, et se prive d'un de ses plus grands charmes, en même temps que d'un puissant moyen de développement intellectuel.

L'*étymologie* proprement dite ne peut sans doute être abordée qu'en passant et par exception *dans une école primaire*. L'origine des mots français, tirés la plupart du latin, s'oppose à une étude de ce genre et la rend difficile, même dans l'enseignement moyen. Dans la partie de son cours de langue qu'il a consacrée au vocabulaire, le P. Girard a fait abstraction complète de l'étymologie, à laquelle d'autres lexicographes ont cru devoir donner une place. Il n'en est pas de même de la *dérivation*. Le P. Girard insiste longuement sur les diverses manières dont elle se fait (par syllabes, initiales, finales, par le mélange de ces trois espèces) et cite de nombreux exemples de chacune de ces formations et de ces transformations de langage. Les familles de mots viennent ensuite avec leurs généalogies, si nombreuses, si variées et si instructives. A combien de remarques intéressantes donne lieu, par exemple, le mot de *liberté* avec ses dérivés: *libéral*, *libertin*, *libérateur*, etc., etc. La formation capricieuse de notre langue rend parfois l'étude de la dérivation difficile, mais cette difficulté même en fait ressortir la nécessité.

L'étude des *homonymes*, ou mots qui ont le même son, est beaucoup plus aisée et offre de l'attrait aux enfants. Ils prennent plaisir aux variantes du mot vert (vers, verre, ver, vair), comme à celle du mot saut (sceau, sot, sceaux, seau). Pour tous ces exercices, d'homonymes et de dérivés, le maître fera bien de se servir du tableau et de faire copier les mots aux élèves sur leurs ardoises au fur et à mesure qu'il les écrit lui-même.

L'étude du vocabulaire et des dérivés en particulier, a pour couronnement la distinction des *synonymes*, qui ne sont pas tout à fait, comme on le dit pour se faire comprendre des enfants, *des mots ayant le même sens*, mais des expressions qui, rapprochées par une idée générale, sont séparées par une idée particulière. L'étude des synonymes ne peut être qu'effleurée à l'école primaire, et demande d'ailleurs, pour être étudiée un peu sérieusement, une somme considérable de connaissances littéraires et philosophiques. Mais il est utile, indispensable même, d'attirer, même dès l'école primaire, l'attention des

enfants sur la synonymie, comme étant une source précieuse de connaissances de tous genres, en même temps qu'un moyen indispensable pour pénétrer un peu avant dans le génie de la langue française. C'est par l'analyse des auteurs et par l'étude comparée des morceaux que se fera le mieux l'étude de la propriété des termes et de ces nuances souvent délicates et subtiles à saisir qu'on nomme les synonymes. LA DÉFINITION DES MOTS, dit M. Littré, EST UNE DES GRANDES DIFFICULTÉS DE LA LEXICOGRAPHIE.

REMARQUE.

L'instituteur qui veut faire une étude sérieuse des synonymes doit se procurer le *Dictionnaire des synonymes*, de l'abbé Girard (de Clermont en Auvergne) dans l'édition revue par M. Guizot, qui a mis cet ouvrage au courant des progrès de la linguistique actuelle. Un autre ouvrage d'une importance plus générale, c'est le *Dictionnaire de la langue française*, de M. Littré, membre de l'Institut de France, dont la vingtième livraison (lettres M, N) vient de paraître chez Hachette, à Paris. Ce dictionnaire, supérieur en général à tous ceux qui ont paru jusqu'ici (bien qu'il soit aisé de constater une certaine inégalité entre les premières et les dernières livraisons), contient non-seulement tous les mots du Dictionnaire de l'Académie, mais tous les termes usuels des arts, des sciences, des métiers et de la vie pratique. Chacun des mots ou vocables est examiné sous le rapport de la prononciation, du sens, de la synonymie, de l'origine ; on y trouve la comparaison des idiômes connexes, même dans les patois, avec une collection de phrases empruntées aux anciens écrivains et destinées à faire connaître les diverses acceptions que chaque mot a revêtues successivement depuis la formation de la langue française au 10e siècle jusqu'à l'époque actuelle.

Comme vocabulaire élémentaire, les deux *Recueils de mots* de M. Pautex rendent de bons services et en rendraient de meilleurs encore si entre ces deux degrés il se trouvait un ouvrage intermédiaire. Pour l'enseignement moyen, on se sert du recueil de M. Roulet, chef d'institution à Neuchâtel, ouvrage bien fait et calculé de manière à servir à l'étude comparée des principales langues. La grammaire de M. Ayer, professeur à Neuchâtel, est destinée également à l'enseignement moyen. Mais l'instituteur qui veut faire une étude rationnelle de sa langue apprendra bien des choses dans ce livre, application ingénieuse du système de Becker à la langue française.

A. DAGUET.

Quelle doit être la part d'influence des parents, des autorités communales, des pasteurs et des instituteurs eux-mêmes dans instruction publique primaire?

(Voir nº 10.)

III. Des Pasteurs

Les pasteurs, par leur position, exercent sur la marche de l'école une grande influence. La nature de leurs fonctions, avec lesquelles celles de l'instituteur, quoique plus modestes, ont beaucoup d'analogie, a fait naître une certaine corrélation entre l'église et l'école. Il semble que l'instituteur doive naturellement chanter au temple, lire en chaire et diriger l'enseiseignement religieux dans sa classe en vue de faciliter l'instruction des catéchumènes. En compensation, le pasteur s'occupera spécialement de la surveillance des écoles. La supériorité de son instruction, les loisirs dont il dispose, l'ascendant que son ministère lui donne sur ses paroissiens, tout enfin l'appelle à être le directeur de l'instruction primaire, le président de l'autorité scolaire locale.

Les mêmes raison que le désignent pour remplir cette place, lui assurent une influence très grande sur l'école: on ne voit pas seulement en lui le président de la commission, mais le chef spirituel de la paroisse. Les enfants, sachant que, comme catéchumènes, ils seront plus particulièrement sous sa direction, s'efforcent de ne pas se faire mal noter par lui à l'école. Les parents craignent de lui manquer d'égards, qu'il s'occupe de religion ou d'éducation; dans l'un et l'autre cas sa personne est sacrée.

Le régent secondé par le pasteur et s'appuyant sur son prestige, a moins de peine à remplir ses devoirs; il reçoit de lui conseils salutaires et sages directions, appui moral et protection contre les adversaires de l'école.

L'église et l'école sont donc deux sœurs qui doivent s'aider et se soutenir mutuellement. Cependant il ne faut pas que l'aînée, qui est plus grande et plus forte, opprime la cadette; autrement il vaut mieux pour celle-ci que la loi ne les enchaîne plus l'une à l'autre et qu'elles puissent se séparer quand elles ne peuvent pas s'accorder. Non qu'il puisse y avoir dissentiment dans les questions de fond, hâtons-nous de le dire; car elles ont une même mission à accomplir, un même but à atteindre, en cela elles doivent être d'accord. C'est plutôt dans les questions d'administration que quelque différend peut s'élever. Le pasteur, entouré

du prestige de sa position, et le régent, dans l'exercice de son modeste emploi, sont l'un et l'autre des hommes, et, comme tels, ils peuvent n'être pas toujours d'accord. Dans ce cas, c'est volontiers le plus fort qui a raison: *la raison du plus fort est toujours la meilleure.* D'ailleurs le régent n'a de relations avec l'église que comme son subordonné. Peut-on exiger, qu'à l'école encore il ait pour supérieur, de par la loi, un pasteur qui ne l'aimerait pas et chercherait à le déprécier, qui peut-être ne tient pas beaucoup à l'instruction publique et n'a pas le temps de s'en occuper? Au reste, l'école est dirigée un peu par les parents, qui y auront toujours leur mot à dire, par la commission et le département; elle ne peut raisonnablement avoir un quatrième maître officiel.

Que les pasteurs qui veulent du bien à l'école, qui ont le goût de s'en occuper et des loisirs à y consacrer, soient membres des commissions d'inspection, comme les régents peuvent faire partie des conseils de paroisse. Leurs connaissances, leur dévouement et leurs travaux seront toujours appréciés et porteront des fruits salutaires; puis, dans leur activité individuelle, ils pourront toujours, comme les parents bien disposés, travailler au développement de l'instruction élémentaire. Parce que le pasteur lui donnera des conseils moins officiels, le régent ne les recevra pas avec moins de plaisir. Les parents, voyant l'intérêt que le ministre porte à l'école, ne diront plus: il parle selon son devoir plutôt que par conviction; mais ils diront au contraire: voyez combien il s'intéresse à l'école, comme il s'en occupe, quoiqu'il ne fasse pas partie de la commission, ou du moins ne soit pas obligé d'en être.

Ceci est une question de principe. Pour que le régent puisse marcher avec assurance, il faut qu'il sache de qui il relève, à qui précisément il doit obéissance. Il semble naturel qu'il n'ait pour supérieur immédiat que le département, représenté par des inspecteurs et secondé par les commissions, mais cela seulement pour les questions d'examen, de discipline et de fréquentation; tandis que maintenant il est sous l'autorité des parents, de la commission, du pasteur, de la municipalité et du département; de sorte que, pour ne se compromettre aux yeux de personne, le régent agit en tâtonnant, avec mollesse; il ne peut guère avoir une volonté propre bien déterminée, une vraie initiative; il remplit sa tâche sans goût et sans énergie, comme un automate. *(A suivre.)*

Ce que la conscience réclame de l'instituteur et ce qu'elle lui donne dans sa vocation.

Nous vivons dans un temps où les mots qui rappellent des idées morales, tels que ceux de conscience, de fidélité, de liberté, ne sont pas toujours bien accueillis. Mais il n'en doit pas être ainsi parmi nous, instituteurs. Nous devons aimer, au contraire, tout ce qui ramène notre attention sur ce qu'il y a de plus sacré dans l'homme. Je voudrais, dans cette composition, rappeler ce que la conscience réclame de nous et ce qu'elle nous donne dans notre vocation.

L'homme éprouve dans sa nature bien des besoins différents; besoin de repos, besoin de mouvement, besoin de nourriture, besoin de connaissance, besoin de sainteté. Or nous trouvons en nous cette loi : c'est que le besoin non-satisfait produit le malaise, tandis que le besoin satisfait est suivi de calme ou de jouissance. La conscience n'échappe point à cette loi. On peut même dire qu'elle y est soumise plus que toute autre partie de notre être. L'homme peut éprouver en elle les tourments de l'enfer ou les joies du ciel, suivant qu'il la foule aux pieds ou qu'il donne satisfaction à ses besoins.

Dans notre vocation, les souffrances et les joies de la conscience occupent une place beaucoup plus large que nous le pensons ordinairement (1). Quand nous avons été mauvais maîtres, que nous avons été négligents, paresseux, peu au fait de notre enseignement, ou que nous nous sommes livrés à des mouvements de mauvaise humeur ou d'antipathie, nous sortons malheureux de l'école, car le besoin impérieux de la conscience n'a pas été satisfait. Que de fois je me suis dit, après une telle journée: « Tu n'es qu'un gâte-métier qui mériterait d'être renvoyé. » Rien ne fait plus souffrir un instituteur que cette accusation de sa conscience : Tu as été mauvais maître aujourd'hui. Rien, au contraire, ne le rend plus heureux que le sentiment d'avoir vivifié l'intelligence et réchauffé le cœur de ses élèves par un emploi fidèle de son temps et de ses forces.

Pour donner une satisfaction légitime aux exigences de la conscience, voici trois moyens éprouvés :

1. *Se bien préparer à ses leçons.* En arrivant en classe, il faut avoir des ordres précis à donner et un plan de leçon bien arrêté. Diesterweg veut que le maître enseigne librement, c'est-à-dire sans livre entre les mains. Je ne veux pas ôter tout manuel des mains du maître pendant qu'il

(1) On dit quelquefois d'un homme ou d'un peuple qu'il souffre de son ignorance. Maintes fois cependant celui qui souffre ainsi n'en a pas le sentiment. Il en est de même dans le sphère de la conscience.

enseigne. Cependant la règle de Diesterweg est excellente, en ce sens que si le maître a son manuel dans la tête de manière à pouvoir s'en passer, il enseigne avec plus d'entrain que quand il est obligé à chaque instant d'y jeter un coup d'œil pour s'orienter et trouver la réponse qu'il exige de l'élève. Un maître collé sur son manuel n'entrainera jamais ses élèves. L'enthousiasme est fils de la liberté.

2. *Eviter les sujets de distraction.* Un maître rêveur ou préoccupé de choses étrangères à son école, un maître qui passe ses soirées dans les sociétés, qui rentre tard, fatigué ou surexcité, tiendra mal sa classe, parce que son cœur ne sera pas dans son école. C'est un mercenaire qui, loin de trouver de la satisfaction dans sa vocation, n'y rencontrera que l'ennui et le dégoût.

3. *Se retremper sans cesse à la source de toute grâce excellente et de tout don parfait.* Si l'enseignement, comme l'a dit un pédagogue de mérite, est un sacerdoce, il faut que celui qui s'y livre le fasse dans un esprit chrétien. Jamais un instituteur n'a enseigné avec autant de force et d'attrait qne le célèbre Overberg. Des hommes de tout rang et de toute condition se pressaient à ses leçons pour l'entendre parler aux enfants. Eh bien, le secret de sa force, il nous le révèle dans le passage suivant, trouvé dans son journal: « 15 janvier 1790. Ce matin, je suis de nouveau » allé à l'école sans préparation suffisante (prière, méditation de son sujet). » O Dieu aide-moi à me corriger sur ce point! Je me fais illusion, quand » je pense, cela ira bien, tu sais ce que tu as à dire, et que je me dis, cette » autre affaire est plus pressante, plus importante. Le manque de préparation fait faire bien des fautes. L'enseignement devient sec, embrouillé, » incertain, diffus; il jette la confusion dans l'esprit des enfants, empêche » l'attention, lui rend l'instruction désagréable ainsi qu'à moi-même. En » général, je dois me garder d'entrer dans trop de détails, d'être trop long, » trop savant. Mieux vaut faire bien comprendre une seule vérité que d'en » exposer dix sans qu'aucune soit bien saisie. O Dieu aide-moi à faire » des progrès dans la méthode simple, courte, claire et compréhensible » de ton Fils bien-aimé. Donne-moi de me demander d'abord: Cette leçon » est-elle nécessaire, est-elle utile? N'y en a-t-il pas une plus utile à laquelle je doive donner la préférence? Est-elle assez compréhensible pour » des enfants? Et dans quel but la leur donnes-tu? Quand il l'auront saisie leur donnera-t-elle autre chose qu'une apparence de savoir? Dans » ce cas il faut la mettre de côté. Est-elle pour le moment la plus utile » que tu puisses te proposer? »

En suivant les règles que je viens de rappeler, nous répondrons dans quel-

que mesure du moins au besoin pressant de la conscience et nous nous trouverons, dans la même mesure, heureux au milieu de nos élèves. Tendons vers ce but et ne nous décourageons pas si nous ne pouvons le saisir du premier élan; si même il est des temps où il semble qu'au lieu d'avancer nous reculons. C'est au milieu des infirmités de notre nature et du monde au sein duquel nous vivons, qu'appuyés sur la grâce divine, nous devons poursuivre le but qui nous est proposé et qui est marqué en traits indélébiles dans notre conscience, comme dans le Parole de Dieu.

J. Paroz.

Questions d'histoire et de géographie historique à résoudre.

I. Quelle est l'année du 18e siècle qui a vu naître les hommes les plus fameux de notre temps dans l'histoire des sciences et des empires?

II. Quel est le grand homme de l'histoire ancienne (sainte) dont les destinées, unies à celles de son peuple, se rattachent à trois montagnes!

III. Quel est celui de tous les Suisses qui a joué le rôle le plus important dans l'histoire générale?

IV. Quelle est l'origine du mot *Canton*, et de quand date son emploi dans l'histoire du droit public de la Suisse?

V. Quelle est l'origine de nos Diètes et quand les premières Diètes ont-elles commencé?

VI. Quel est le royaume de l'Europe qui, outre les peuples de diverses races et langues qui l'habitent, compte des sujets français, allemands, italiens, espagnols?

VII. Quelles sont les îles historiques de la Suisse?

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Réflexions sur l'éducation et l'instruction populaire, par V. Bouvard (de la Haute-Savoie), ancien disciple du P. Girard, de Fribourg, 1 vol. in 8°. Paris, Hachette, 1867. — Prix, 1 fr. 75 c.

Voici un livre sainement pensé et vigoureusement écrit. Il sera lu avec plaisir par tous ceux qui portent quelque intérêt à nos écoles primaires. Il sera très-utile à tous les instituteurs qui ne veulent pas se laisser diriger par l'aveugle routine; enfin, il est destiné à provoquer d'importantes améliorations dans l'organisation et la marche de l'enseignement.

C'est à un double titre que son auteur se dit le disciple du P. Girard. M. Bouvard, en effet, a reçu, sur les bords de la Sarine, les leçons de ce maître célèbre et vénéré. Il a gardé pendant toute sa longue carrière dans l'enseignement et l'inspection primaire le feu sacré qui animait le célèbre pédagogue ; comme lui, il fait du bonheur du peuple le premier de ses vœux, et l'attend d'une éducation solide et bien entendue.

C'est donc avec une véritable joie que nous avons lu, à la dernière page de ce volume, l'annonce de la publication prochaine d'un manuel général de pédagogie élémentaire, par le même auteur.

M. Bouvard s'était d'abord proposé de n'écrire qu'une brochure, en réponse aux principales objections formulées au sein du corps législatif français contre la gratuité et l'obligation de l'instruction primaire, que le ministre proposait de consacrer par une loi.

La réfutation était aisée, car l'instruction primaire, en France, n'a fait quelques progrès sérieux que depuis la loi de 1833. L'indifférence ou des intérêts hostiles ont réussi à paralyser en partie les efforts généreux tentés jusqu'ici.

M. Bouvard nous montre, la statistique en mains, quel pas immense il reste à faire.

En 1854 :

1° 5713 communes n'avaient pas d'écoles publiques. Dans ce nombre, 818 n'avaient pas même une école privée ;

2° Sur plus de 4 millions d'enfants de 7 à 13 ans, 884,887 ne fréquentaient aucune école ;

3° La proportion des illétrés, parmi les jeune gens appelés sous les drapeaux, avait atteint 10, 26 et jusqu'à 66 pour cent, dans certains départements ;

4° 43 fiancés sur 100 ne savaient pas signer.

L'auteur a eu facilement raison des arguments qui tendent à atténuer un mal aussi grave, et de ceux qu'on met en avant pour n'y porter aucun remède, comme un prétendu respect de la liberté du père de famille, le mauvais usage que l'on fait parfois de l'instruction reçue, la crainte du déplacement des populations rurales, etc. Il a aussi vaillamment pris à partie, et avec un plein succès, ceux qui attendent le progrès de l'unique action du temps. et ceux, surtout, qui croient que tout est perdu dès qu'il s'agit de la plus légère modification du budget, au profit des écoles élémentaires.

Mais la question de la gratuité et de l'obligation qui n'ont pour nous qu'un intérêt secondaire, ne comprend que deux des chapitres de

l'ouvrage de M. Bouvard. Grâce à son expérience consommée, ce vétéran de l'enseignement, entraîné par son sujet, a abordé toutrs les questions scolaires qui s'agitent de nos jours, ainsi qu'on peut le voir par le titre des chapitres qui composent son œuvre. Ce sont :

I. Le progrès. II. L'ignorance. III. L'éducation populaire. IV. But final de l'éducation populaire. V. Nécessité de l'éducation populaire. VI. Situation de l'éducation populaire. VII. Education populaire gratuite. VIII. Education populaire obligatoire. IX. Organisation de l'éducation populaire. X. Vœux pour l'éducation populaire.

Cet ouvrage est digne, à tous égards, de l'attention et de l'étude des instituteurs. Ils trouveront dans ces pages, que le cœur a dictées, une foule d'idées neuves, de nouveaux horizons, d'ingénieuses améliorations, qu'il est urgent d'introduire dans nos écoles.

Ainsi, dans le chapitre intitulé l'*Ignorance,* l'auteur a sondé la plaie à tous les âges de la vie ; il nous dit heure par heure les progrès effrayants, les conséquences désastreuses de cette maladie morale.

Après avoir lu : *Nécessité* et *But final de l'éducation populaire*, tout instituteur sera plus fier de sa noble mission et comprendra mieux le devoir qui lui incombe de faire toujours de l'éducation son but essentiel, et de l'instruction un moyen éducatif. Le chapitre qui traite de l'organisation des écoles est aussi complet qu'on peut le désirer. Nous y avons surtout remarqué un programme d'études morales très-bien entendu, parfaitement gradué, que tout bon citoyen doit désirer de voir introduire sans retard dans toutes les classes. Si l'on nous présentait de tels programmes pour l'enseignement proprement dit, neus ne verrions plus d'inconvénient dans leur uniformité réclamée aujourd'hui.

La loi scolaire de 1833, dont nous avons parlé plus haut, avait presque totalement négligé l'éducation des filles. A cet égard, le disciple s'inspire plus que jamais des idées du maître, et c'est en raison du rôle important de la mère auprès du novice de la vie, qu'il réclame une sollicitude plus grande pour les écoles de filles.

Néanmoins, et chose étonnante, malgré cette lacune législative, il nous reste peut-être, sous ce rapport, plus à faire qu'en France, où la question des écoles mixtes est jugée depuis longtemps, et où une loi récente a amélioré considérablement le sort des institutrices.

On peut en dire autant pour les écoles enfantines (salles d'asile), admirablement installées dans toutes les communes populeuses.

Il faut reconnaître enfin que nous pourrions aller chercher tout près de nous, dans le département de la Haute-Savoie, un modèle d'organisa-

tion des écoles de hameaux, partout établies sous la direction et l'inspection de M. Bouvard, de 1850 à 1859.

En un mot, dans les écoles de France, on discute moins les principes et on soigne davantage les détails, ce qui a lieu d'étonner, placés que nous sommes aux portes de l'Allemagne positive, organisatrice et pédagogique.

Dans ce même chapitre de l'organisation, M. Bouvard a abordé en homme qui s'y connaît, entre autres questions, si pleines d'intérêt pour nous : les écoles normales, l'émulation des maîtres et des élèves, les concours, les promotions, la classification des élèves, les inspections scolaires, les traitement des instituteurs, l'installation matérielle des écoles, les bibliothèques scolaires, les vacances, etc.

N'oublions pas de mentionner les excellentes idées qu'il a émises sur le livre de lecture de l'école primaire, qui est encore à faire, et dont l'*Educateur* nous a plus d'une fois entretenus.

Voici, pour terminer, comment apprécie l'ouvrage que nous annonçons un journaliste qui ne se pique pas d'une grande sollicitude pour *la petite école du village :*

« Nous sommes persuadés que les lecteurs sérieux et les personnes qui s'occupent plus spécialement d'éducation accueilleront avec empressement et satisfaction le livre que vient de publier M. Bouvard. Ce travail, fruit d'une longue et patiente expérience et de laborieuses méditations, est écrit avec une ardente conviction. On y trouvera un bon nombre de pages noblement pensées et hardiment écrites, notamment sur les caractères et les effets de l'ignorance, sur les avantages de l'éducation et sur sa nécessité. En résumé, nous dirons à M. Bouvard qu'il a fait là un bon livre et une bonne action, et nous l'en félicitons sincèrement, comme doivent être félicités tous ceux qui, par ce temps de productions frivoles ou malsaines, ont le courage de réagir contre l'insouciance d'une grande partie du public, en abordant l'étude de sujets sérieux et utiles au pays. »

J.-D. Rey.

Création d'une Ecole industrielle cantonale, mémoire présenté au Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud. Lausanne, chez Corbaz, 1867.

M. Borgeaud directeur de l'Ecole moyenne et industrielle de la ville de Lausanne, recommande la transformation de cet établissement en école cantonale. M. Borgeaud fait valoir à l'appui de cette transformation, des considérations importantes que nous résumons ainsi :

L'Ecole moyenne industrielle de Lausanne n'était d'abord qu'une entre-

prise particulière. En 1848 elle devint cantonale et reçut une subvention de l'Etat à titre d'établissement industriel unique. Mais l'enseignement *réal ou industriel* est loin de jouir de la protection des autorités, au même titre que l'enseignement littéraire. M. Borgeaud pense que les besoins de la société moderne réclament tout autre chose.

« La société actuelle, dit-il, se distingue par un trait caractéristique, l'union des sciences et de l'industrie. Dans les temps modernes, l'homme a pris possession des forces de la nature par la science pour les utiliser suivant ses désirs ou ses besoins, et l'insdutrie s'est élevée, ennoblie, en s'associant avec la science. C'est l'union de ces deux grandes puissances qui a commencé la transformation sociale et industrielle en voie de s'accomplir sous nos yeux.

» La société actuelle a donc besoin d'un enseignement nouveau approprié à son nouvel état. C'est ce qu'avaient déjà compris chez nous les législateurs de 1833 en organisant les écoles moyennes et c'est ce qu'ont réalisé en partie les fondateurs de l'école moyenne de Lausanne.

» D'ailleurs, nous le demandons, un peuple agriculteur, industriel et commerçant tel que le nôtre, ne doît-il pas élever la majorité de ses enfants pour ces carrières-là ? Chacun de nous ne peut pas faire de ses enfants des avocats, des médecins ou des pasteurs. Il faut, pour les classes laborieuses un enseignement qui réponde à leurs besoins.

» Notre pays a maintenant des chemins de fer, des usines, des manufactures qui n'existaient pas il y a trente ans. Lausanne, en particulier, a fait bien des progrès depuis une vigntaine d'années. Nous y comptons une vingtaine d'usines, dont plusieurs emploient la machine à vapeur. Notre agriculture a fait bien des progrès et elle en a encore beaucoup à faire. Il nous faut donc aujourd'hui des hommes qui aient reçu une instruction spéciale et c'est pourquoi nous croyons que l'enseignement professionnel devrait être plus largement répandu chez nons. C'est du reste un besoin du temps actuel; il faut donc élever la masse des hommes pour en faire d'habiles producteurs.

» A une époque aussi laborieuse que la nôtre, dans un temps ou l'industrie a des expositions universelles; où chaque jour voit se conclure de nouveaux traités de commerce entre les nations, lorsqu'on n'entend parler que de fabriques, de chemins de fer, d'améliorations agricoles, de banques, d'unions de crédits, de société coopératives, de sociétés d'assurance, etc., il est surprenant de voir que tant de personnes, instruites d'ailleurs, sont aussi complétement étrangères aux faits les plus vulgaires de notre société moderne.

» Aujourd'hui les esprits doivent se tourner vers les études positives et scientifiques, destinées à guider les travailleurs vers un avenir meilleur.

» Combien de miracles n'est-on pas en droit d'attendre des sciences appliquées, quand chaque jour de notre enfance industrielle produit des merveilles. Qui oserait encore poser un terme aux espérances et aux promesses les plus exagérées de la science? Voilà pourquoi notre éducation ne doit pas rester en arrière; il faut que nos enfants montent au niveau intellectuel de notre époque pour qu'ils ne se laissent pas déborder par la marée montante du progrès quotidien. Il faut initier notre jeunesse à toutes les découvertes de la science en vue d'un avenir inconnu.

» La science continue ses découvertes et met chaque jour au service de l'industrie et de l'agriculture des agents nouveaux qui la secondent : ma is pour être bien appliqués, ces agents puissants veulent être habilement maniés. Voilà pourquoi le progrès industriel et agricole est aujourd'hui étroitement lié au progrès scolaire.

» Dans la lutte pacifique qui est maintenant engagée entre les peuples industriels, le prix n'est pas réservé à celui qui disposera de plus de bras et de capitaux, mais à la nation au sein de laquelle les classes laborieuses auront le plus d'ordre, d'intelligence et de savoir.

» Nous avons dans cet ordre d'idées un monde à conquérir, c'est le monde d'un bien-être plus universellement répandu, d'une production meilleure et plus abondante. Pour conquérir ce monde-là, il faut des lumières, il faut nécessairement que les connaissances industrielles, commerciales et agricoles soient plus répandues qu'elles ne le sont maintenant.

» Il faut organiser un sérieux et complet enseignement scientifique, l'appuyer sur un large enseignement littéraire, historique et économique, sur l'étude théorique et pratique des langues modernes. Il faut aussi combiner en même temps les programmes de telle manière que l'élève, de quelque classe qu'il soit, emporte un ensemble de connaissances utiles. Ainsi nous aurons constitué un système d'instruction solide et simple à la fois et qu'on pourra appeler *enseignement moderne*, en le comparant au système où les langues anciennes sont le fond des études. »

Ces considérations sont graves et, à notre avis, très concluantes. Quoique spécialement voué aux études littéraires et défenseur ardent de la métaphisique et des sciences que le monde traite quelquefois d'inutiles, parce qu'il n'en comprend pas l'utilité, l'auteur de ces lignes ne fait nulle difficulté d'avouer que l'enseignement industriel et professionnel doit avoir sa place au soleil à côté de l'enseignement littéraire. M. Borgeaud s'étonne avec raison et on ne peut que s'étonner avec lui, de ne pas voir enseigner

l'anglais dans les établissements de Lausanne, pendant, dit-il, qu'on le trouve enseigné dans la plus petite ville de la Suisse allemande, et même à Neuchâtel et Fribourg. M. Borgeaud parle aussi de l'italien. Mais ici il fait erreur; l'italien, bien qu'une des trois langues nationales, ne s'enseigne plus à Fribourg et ne figure pas non plus dans le programme de Neuchâtel. M. Borgeaud cite encore à l'appui de sa thèse la fondation de grandes écoles dans les cantons de Zurich, St-Gall, Bâle, Argovie, Berne et parle de ce qui se fait aussi dans les autres pays. La brochure se termine par le croquis d'organisation que l'honorable directeur voudrait donner à l'établissement dont-il propose la création et s'étaie de quelques calculs. L'Etat de Vaud dépense annuellement 60,000 francs pour l'académie, 25,000 francs pour le collége cantonal, 50,000 francs pour les colléges communaux et les écoles moyennes (25,000 francs pour les colléges proprement dits). Cela fait 110,000 francs pour l'enseignement classique, à côté de cela l'enseignement industriel figure pour la somme de 25,000 francs, le quart donc de la somme totale dépensée pour l'enseignement classique; M. Borgeaud conclut en demandant l'égalité pour les deux systèmes.

A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Morat.* — Suivant le *Murtenbieter*, cette ville, qui n'a que 2400 âmes, alloue pour ses écoles une somme d'environ 23,000 fr. par an, et supporte ces frais toute seule, de sorte qu'un particulier, à quelque pays qu'il appartienne, n'a pas un centime d'écolage à payer. Ainsi, l'enfant du pauvre jouit du même bénéfice que l'enfant du riche, et peut, avec du talent, du zèle et de la conduite, acquérir un savoir qui lui assure une position plus indépendante que celle où peut prétendre un fils de haute famille, mais ignorant.

Les examens des écoles primaires et secondaires de Morat ont eu lieu la semaine après Pâques et ont fait une excellente impression sur les assistants. C'est qu'ils ont constaté un progrès toujours croissant. Si les classes primaires n'ont jamais cessé de présenter les meilleurs résultats, celles de l'école secondaire semblaient, depuis quelques années, avoir perdu de leur ancien lustre; mais, cette fois-ci, on peut dire que le but a été atteint; elles ont pleinement satisfait à tout ce qu'on peut raisonnablement exiger.

Belgique. — Ce pays, voué au culte de la liberté et de l'éducation populaire, a perdu une illustration scolaire dans la personne de M. Pierre-Urbain Jochmans, auquel le *Progrès de Bruxelles* a consacré des articles élogieux et mérités. M. Jochmans a été l'un des fondateurs *du Progrès*, et à ce sujet cette revue cite un trait qui fait honneur à M. Jochmans. Un dimanche, par la faute de quelques hommes de mauvaise volonté, ce journal allait rester au bureau, faute de bras pour le transporter à la maison des postes. Que fait Jochmans? Il se harde lui-même du lourd panier renfer-

mant l'expédition et le porte à la poste. Chemin faisant, le commissionnaire improvisé est rencontré par le bourgmestre, qui s'étonne de le voir dans cet équipage. Mais Jochmans était de ces hommes qui ne rougissent pas du travail, sachant que c'est la *lettre de noblesse de l'humanité.*

Allemagne. — A propos de caisse de prévoyance et de secours mutuels pour les instituteurs, nous trouvons dans l'un des derniers numéros de la *Gazette générale des instituteurs de l'Allemagne,* les intéressants détails suivants :

« Presque chaque Etat de l'Allemagne possède de ces sociétés appelées Pestalozzi-Verein, et ayant pour but de venir en aide aux membres malades et aux veuves et orphelins d'instituteurs.

» Le Pestalozzi-Verein badois existe depuis 1846 ; il compte près de 800 membres participants et possède un capital de plus de 20,000 florins. Depuis sa création, il a payé en pensions et secours aux veuves et orphelins, environs 25,000 florins. La société spéciale de Manheim (*Bade*) a une recette annuelle de 1800 florins, et vient en aide à six veuves d'instituteurs pour 70 florins chacune (150 fr.).

» Le Pestalozzi-Verein saxon a un capital de 27,500 thalers (103,125 fr.), y compris les fondations assez nombreuses destinées à venir en aide à des orphelins d'instituteurs qui doivent continuer leurs études dans les gymnases, séminaires d'instituteurs ou autres écoles spéciales. La recette annuelle est de 3400 à 3500 thalers ; les dépenses n'atteignent pas 3000 thalers.

» La fondation Pestalozzi de Pankon, en *Prusse*, qui compte quatorze années d'existence, vient de créer un orphelinat dans lequel seront reçus 25 à 30 fils d'instituteurs décédés sans laisser de fortune. Déjà elle paie une pension de 90 à 100 thalers à ses membres participants. En 1865, le prince-évêque de Breslau a fait don à la société de secours mutuels de la province de Silésie (Prusse) d'une somme de 5000 thalers (18,750 fr.).

» La société de secours mutuels de Vienne (*Autriche*) a un capital de 46,000 florins (115,020 fr.) ; 17 veuves et 1 instituteur retraité reçoivent par an 2000 florins.

» Les recettes de la caisse de retraite des instituteurs du *Wurtemberg* s'élèvont à 81,000 florins (173,340 fr.), dont 38,000 du budget de l'Etat. Le total des pensions payées à 248 instituteurs s'est élevé à 6600 florins, ce qui donne une moyenne de 266 florins (570 fr.), et 73 aides instituteurs ont obtenu des suppléments s'élevant à 6000 florins. La caisse de retraite des veuves a un capital de 400,000 florins ; chaque veuve reçoit 50 florins par an ; chaque orphelin de mère, 50 florins, et chaque orphelin de père, 12 ½ florins, etc. »

O. P.

Wurtemberg. — Cannstatt est une très jolie petite ville et un charmant séjour d'été, à 5 minutes de Stuttgart par le chemin de fer. Les étrangers qui vont y chercher la santé sont nombreux. On y trouve aussi plusieurs établissements d'éducation pour les 2 sexes. Le Dr et pasteur Klemans, homme instruit et respectable, y dirige un établissement de jeunes filles qui jouit d'une réputation méritée. M. le docteur Klose, auquel le roi de Wurtemberg a conféré récemment le titre de professeur honoraire est, à la tête d'un établissement de jeunes gens, auquel est attaché un maître principal M. Brünisholz qui, il y a un certain nombre d'années, remplissait les fonctions de professeur surveillant à l'Ecole cantonale de Fribourg, sa ville natale.

Petite correspondance.

A MM. les instituteurs réunis à Orbe le 20 mai. — Le comité cantonal a reçu communication de vos vœux au sujet de la réunion cantonale projetée et en a pris bonne note. Il partage entièrement votre manière de voir.

A MM. Vulliet, à Lausanne, et Ducotterd, à Fribourg. — Vos articles n'ont pu trouver place dans ce numéro; ils paraîtront au prochain. En attendant, nous vous en remercions sincèrement.

Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

Montant des listes précédentes . . .	Fr.	500	50
De la conférence des Ormonts (par M. Monod)	»	8	—
De Mlle G., institutrice à Lausanne	»	2	—
Des instituteurs du district de Boudry (par M. Grisel) . .	»	10	—
De M. J.-D. Rey, à Chambéry	»	5	—
De M. Bouvard, secrétaire d'académie à Chambéry . . .	»	2	—
Total . .	Fr.	527	50

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

ÉCOLE MOYENNE ET INDUSTRIELLE
DE LAUSANNE

Les examens d'admission dans la 4e classe de l'école auront lieu les 1er, 2 et 3 juillet, et ceux d'admission dans la classe préparatoire le 6, chaque jour à 7 heures du matin.

Les examens promotoires pour les autres classes commenceront le 17 juin.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser au soussigné,

G.-H. Borgeaud, directeur.

NB. Rentrée des classes le 20 août.

MISE AU CONCOURS
De l'Ecole supérieure mixte de Péry (Jura Bernois)

L'Ecole primaire supérieure de Péry est mise au concours. *Astrictions :* 43 heures de leçons par semaine en hiver, et 33 en été. Fonctions d'Eglise et obligation d'accompagner chaque dimanche les enfants au service divin. Enseignement des objets suivants : 1° Religion; 2° Langue française et langue allemande; 3° Arithmétique, géométrie usuelle et algèbre, jusqu'aux équations du premier degré. Tenue des livres; 4° Chant théorique et pratique; 5° Calligraphie; 6° Histoire générale et histoire de la Suisse; 7° Géographie topique, politique et historique; 8° Dessin géométrique et figuré; 9° Sciences naturelles. *Traitement :* 1120 francs, y compris l'indemnité pour le terrain et la subvention de l'Etat; le bois nécessaire pour le chauffage de la salle de l'Ecole et l'usage personnel de l'institut; un logement ou une indemnité convenable.

Se faire inscrire jusqu'au 15 juin prochain, chez M. le pasteur Dubois, président de la Commission d'Ecole de Péry.

Péry, 15 avril 1867. *Le président de la Commission d'Ecole de Péry,*

Fréd. Dubois, pasteur.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR